



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

BONNIERES

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N° 2 Du 7 Juin 2017

Le 7 juin 2017, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames AUBRY, BERGHEAUD, HUBERT, OOSTHOEK et Messieurs GRISELLE, DANIEL, LAMASSET et PACOT

Absente excusée : Madame HIBERTY qui a donné procuration à Madame BIZET

Secrétaire de séance: Monsieur LAMASSET

Madame le Maire propose d'inscrire le point complémentaire relatif au rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ce point complémentaire à l'ordre du jour.

1°/ SE 60 : transfert de la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et énergies Renouvelables :

Madame Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a approuvé, en Comité Syndical du 27 juin, une modification statutaire destinée à l'accompagnement et au soutien des collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales par le biais d'études et d'actions visant à réduire des émissions de gaz à effet de serre. Grâce à cette modification statutaire, les communes membres pourront profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, propose de confier au syndicat la compétence Maîtrise de la demande en Energie Renouvelables et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents s'y rattachant.

2°/ ADICO : contrat de maintenance informatique :

L'association départementale pour l'informatisation des communes (Adico) a mis en place un contrat de maintenance du matériel informatique qui a pour objet, la maintenance, le support et le dépannage des matériels. Trois options sont possibles suivant différents niveaux de prestations. Après avoir étudié chacune d'entre elles, le Conseil Municipal opte pour l'option « Sénérité » soit un montant mensuel de 10.00 € pour une durée de 3 années.

3°/ Entretien des vidanges logement communal /mairie :

L'entretien triennal des vidanges de l'assainissement commun au logement communal et à la mairie sera pris en charge de manière alternative une fois sur deux. La locataire ayant réglé la précédente créance ; celle de cette année sera donc honorée par la commune. Décision du Conseil Municipal prise à l'unanimité. Les formalités comptables seront étudiées avec le percepteur.

4°/ Remplacement pendant les congés de l'employé communal :

En l'absence de l'employé communal au titre de ses congés d'été du 24 juillet au 11 août 2017, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, son remplacement à mi-temps soit par un jeune ou une personne sans emploi de la commune, âgée de 18 ans au moins ou par le recours aux services d'une association intermédiaire ou du centre de gestion. **Les personnes de la commune qui seraient intéressées sont invitées à postuler, par courrier, adressé à la Mairie le plus rapidement possible ; soit avant le 19 juin 2017 dernier délai.**

5°/ Tickets piscine:

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler cette année l'opération ticket de piscine.

Les enfants et adolescents domiciliés ou résidents dans la commune, âgés de quatre à vingt ans, pourront bénéficier chacun de six tickets gratuits pour la période estivale, **du 10 juillet au 31 août 2017.**

Ces tickets, valables pour les piscines de Grandvilliers et Formerie, sont à retirer au secrétariat de la mairie, lors de la permanence hebdomadaire. Des points de ramassage sont organisés par secteur. Pour Bonnières le plus près est Saint Omer en Chaussée. Les jours et horaires de ramassage seront affichés dans les 2 cadres de la mairie.

6°/ Renouvellement du bail de Mr BERTIN :

Les baux communaux de Monsieur BERTIN expirant le 31 décembre 2016 et celui-ci désirant le renouveler. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui relouer les pâtures communales :

- Les « Pâtis » cadastré ZC 23 d'une contenance de trois hectares quinze ares moyennant un fermage annuel de quatre quintaux soixante-quinze de blé à l'hectare,
- La pâture B 359 et B 361 d'une contenance d'un hectare et quarante-cinq ares, moyennant un fermage annuel de cinq quintaux quarante de blé à l'hectare,
- Le « Chemin », pour la partie communale contiguë au chemin cadastré B 378 d'une contenance d'un are et trente-huit centiares, moyennant un fermage annuel d'un quintal de blé est loué pour une période d'un an (et non pour 9 ans) avec tacite reconduction.

Le présent fermage à l'hectare est payable en argent le dix novembre de chaque année, suivant le cours du blé.

7°/ Travaux : accessibilité, main courante...:

Monsieur GRISSELLE présente 3 devis pour l'aménagement à la mairie d'une rampe pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Après l'étude de ces propositions, le Conseil Municipal retient à 9 voix pour et 1 voix contre (Mme HUBERT) le devis de l'entreprise MESNARD pour un montant TTC de 2226.58 € et opte pour un béton lavé de couleur bordeaux. Une sonnette sera également installée à la porte de la mairie pour signaler la présence des administrés.

Trois devis sont présentés pour l'aménagement d'une main courante au chemin de l'église, l'entreprise REALUX est retenue à 7 voix pour et 3 abstentions (Mmes HUBERT, OOSTHOEK et Mr PACOT) par le Conseil Municipal et opte pour une rampe en acier de couleur verte comme les candélabres soit un montant TTC de 4487.04 €. Monsieur PACOT aurait une préférence pour une installation en bois.

8°/ Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés :

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de la CCPV. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport annuel 2016 qui est consultable en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la tenue du bureau de vote pour les 2 tours des élections législatives.
- Mise à jour des membres des syndicats et commissions communales suite au départ de Monsieur WEINZORN :
- Syndicat du bassin de Savignies : Madame BIZET suppléante,
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne : Monsieur DANIEL suppléant,
- Commission Aménagement du territoire et du POS Madame BERGHEAUD,
- Et Madame HUBERT qui propose de rejoindre la commission cimetièrè.

Un message de prévention de la gendarmerie sur les vols de véhicules est affiché dans les 2 cadres de la mairie pour votre information.

Il n'y aura pas de permanences les vendredis 25 août et 1^{er} septembre.

Séance levée à 22h00

Le Maire,
F.BIZET